



Les vendredis du sport

Autorisation parentale pour les activités nautiques et sportives de plage

(Arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile)

Je soussigné (e) M. Mme, MllePère-Mère-tuteur-responsable

Demeurant.....Quartier.....

Tel :

Autorise l'enfant : (nom, prénom, age) :

- A participer aux activités sportives proposées par les Vendredis du Sport
- A pratiquer les activités nautiques et aquatiques proposées par les **Vendredis du sport** et atteste de sa capacité à nager 25 mètres départ sauté (pour les moins de 16 ans) ou 50 m plongé (pour les plus de 16 ans).

Attention seuls les mineurs en possession de cette autorisation parentale dûment remplie auront accès aux activités nautiques et aquatiques

(1) rayez les mentions inutiles

fait à Brest, le

Signature :